Image not found or type unknown

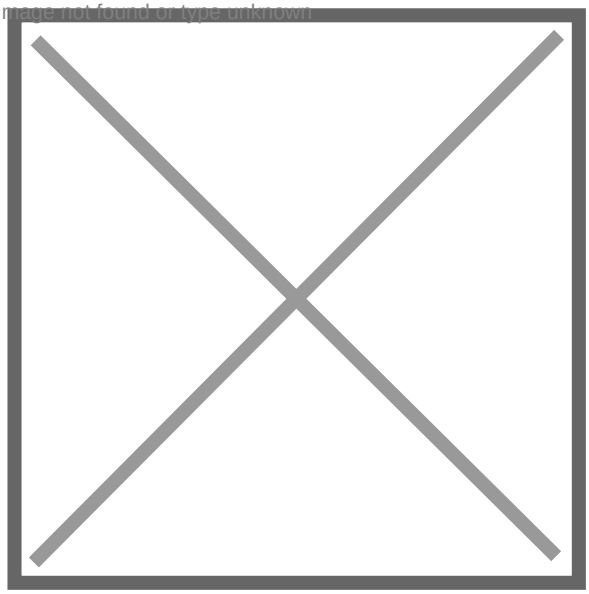

Droit d huissier demarche

Par **sylvie01**, le **30/03/2014** à **14:22**

Bonjour,

J'aurai voulu savoir les démarches d'un huissier.

Vendredi, j'ai reçu un texto marqué "huissier" et que le 4 avril il venait ouvrir mon domicile pour faire l'inventaire de mes meubles (je dois une somme à la salle de sport où j'étais inscrite) hors, je n'ai jamais reçu de courrier de cet huissier et, en plus, il ne me donne pas son nom. Est-ce normal ? Est-ce la nouvelle procédure ?

Merci d'avance.(formule de politesse indispensable)

Par **Tisuisse**, le **30/03/2014** à **15:18**

Bonjour,

Un huissier ne peut procéder à un inventaire des biens d'un débiteur que s'il est nanti d'un titre exécuroire de paiement, titre émis par un magistrat lors d'un jugement pour lequel vous avez dû être convoqué. Entre temps, l'huissier aurait déjà dû vous contacter par courrier pour vous proposer de régler votre dette, au besoin par le biais d'un échéancier.

Si rien de tout ça n'a été effectué, vous avez à faire à quelqu'un qui se fait passer pour un huisier et vous êtes en droit :
- de ne le recevoir que sur le pas de votre porte (sans le faire entrer,
- d'exiger de vous montrer sa carte professionnelle puis, avec ce document, téléphoner au

greffe du tribunal pour vérifier qu'il s'agit bien d'un véritable huissier,
- d'exiger le titre exécutoire délivré par le juge et, là aussi, de téléphoner au greffe du tribunal pour en vérifier l'authenticité.

A défaut, vous menacez cette personne d'appeler la police et de la poursuivre pour fausse qualité.

Par **sylvie01**, le **30/03/2014** à **19:09**

merci ,j essayerai d être la je serais au travaille .j ai voulu répondre au texto mais sa pas fonctionner ce n est même pas un numéro

Par **sylvie01**, le **01/04/2014** à **15:55**

bonjour

un huissier peut il ouvrir en notre absence bien que je n ai toujours rien reçu comme courrier ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés